

## Conseil d'administration transitoire de l'AFB

## Hôtel de Rocquelaure, Paris

## 7 septembre 2016, 17h15 à 19h15

Ce premier CA transitoire de l'AFB, suite à la promulgation de la loi sur la biodiversité le 8 août dernier, s'est tenu le 7 septembre<sup>1</sup>. Comme le 29 février dernier (voir notre CR diffusé le 1<sup>er</sup> mars dernier), il a réuni les CA des 4 organismes qui constitueront l'AFB. Environ 150 personnes étaient présentes. En préalable, vos deux représentants ont distribué une centaine de copies du courrier adressé par la CGT équipement et environnement le 13 juillet 2016 à Mmes Royal et Pompili, qui demande des réponses sur six points importants pour les personnels, d'un point de vue de leur reconnaissance, des effectifs et des moyens financiers (voir en PJ 1).

L'ODJ était le projet de décret AFB et l'ébauche de la feuille de route 2017 de l'AFB.

Mme Royal (10') a parlé COP 21, surexploitation des ressources et pollution, considérant que la biodiversité permet de lutter contre le dérèglement climatique. Elle a annoncé que le budget de l'AFB en 2017 serait de 230 M € dont 20 M € de Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), plus les interventions des Agences de l'eau, plus le fonds de transition énergétique pour la croissance verte. Enfin, 35 décrets liés à la loi biodiversité promulguée le 8 août sont en examen interministériel, celui sur l'AFB transmis la veille aux participants étant une version validée par le MEEM. Remarque : rien sur les emplois...

M. Reeves a fait une brève allocution (3') basée sur le dernier rapport de l'UICN : la situation de la biodiversité mondiale est alarmante et menace la survie de l'humanité. Pour lui le résultat de la COP 21 et la création de l'AFB sont une lueur d'espoir.

Ensuite, Mme POMPILI (15') s'est dite fière de la sortie de la loi sur la biodiversité, qu'elle a encensée dans un discours volontariste mais convenu. Insistance sur les personnels qu'il faut rassurer, à qui il faut expliquer, qu'elle veille à rencontrer à chaque occasion....etc. Insistance sur les ARB, qui seront selon elle un moyen de concilier Biodiversité et citoyenneté, elle annonce la mise en place d'une campagne sur la « biodiversité en action » ou comment expliquer la biodiversité par l'exemple réussi d'écoles, de collectivités ou d'entreprise comme Aéroports de Paris à Orly (600 ha de prairies aux portes de Paris) afin de faire entrer l'idée de défense de la biodiversité auprès des citoyens. Cette opération se déclinera sur trois thèmes : éducation à la nature, la nature dans la ville, la biodiversité et l'économie.

M. Aubel a exposé en 13' le programme d'action 2017 de l'AFB, sachant qu'un contrat d'objectifs (et de performance....) ne sera établi que pour 2018. Onze actions en trois chapitres : mobiliser les citoyens, actions concrètes et accompagner les acteurs dans le développement des territoires. On a perçu une affirmation de la continuité des actions des établissements actuels (dans la lignée du souhait de « rassurer »). Parmi les actions citées : une campagne d'information incluant les besoins de contrôle, l'importance des aires marines éducatives, la suppression des produits phytosanitaires, les sites de démonstration sur la restauration des milieux, les programmes d'observation comme REMMOA (mammifères marins) et les sciences participatives (« 65 millions d'observateurs »).

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A noter qu'il a été raccourci, puisque prévu au départ de 15 h à 18 h 30

Des échanges s'engagent ensuite avec une dizaine de prises de paroles, en forme de souhaits que l'AFB couvre (finance ?) tel ou tel domaine : convention avec les parcs nationaux, forêt amazonienne, biomimétisme, passerelle souhaitée avec les territoires, attributs du conseil scientifique, ARB...etc. Une question a aussi été posée par France Nature Environnement : qu'est-ce que l'AFB fera de plus, compte tenu du piétinement (poissons migrateurs emblématiques) ou du recul (captages prioritaires) constatés dans plusieurs domaines ? Réponse de M. Aubel : l'AFB ne va pas tout résoudre mais je fais le pari qu'elle fera avancer les sujets. Sur les captages prioritaires, l'AFB fournira juste un centre de ressource. (De quoi rassurer en effet...).

Vos représentants avaient l'intention de poser cette question: l'AFB contribuera-t-elle à un engagement vers une moindre pression démographique et énergétique sur le territoire (éviter les impacts), laquelle détruit les habitats et donc les formes de vie, ou se contentera-t-elle d'actions isolées (réduire, compenser) qui seront valorisées publicitairement ? Mais nous n'avons pas eu la parole.

Enfin, présentation (23') du **projet de décret AFB**, validé par le MEEM, par M. Mitteault (Directeur de l'eau et de la biodiversité). On retiendra notamment la composition du CA, à 38 membres répartis en 5 collèges (voir article X du projet, <u>PJ 2</u>).

Beaucoup de réactions dans les 25' restantes suite à cet exposé, notamment :

- vif regret du premier vice-président du CA Onema que les agences de l'eau disparaissent pratiquement de l'AFB, alors qu'elles ont ouvert la voie et constituent la source principale de financement futur, selon lui ;
- les représentants de trois ministères, un membre de comité de bassin RMC et le représentant de l'agriculture au CA de l'Onema regrettent de ne pas avoir ou demandent à avoir des représentants au CA de l'AFB;
- nous sommes intervenus pour d'une part, inciter les gens à lire le courrier CGT diffusé en séance, car il récapitule d'importants points d'inquiétude liés à cette future agence et de l'autre, pour souligner que le cinquième collège, avec deux représentants des personnels, est en fait la cinquième roue du carrosse. Cet effectif ne permet pas de représenter la diversité des métiers et des cultures d'origine.

La composition « resserrée » a été défendue par la secrétaire d'état au nom de la souplesse et de l'efficacité et d'autres instances ayant un certain pouvoir d'avis ou de décision ont été brandies en défense : comité national de l'eau, comité national de la biodiversité et comité national des milieux marins d'une part, les quatre comités d'orientation du CA, de l'autre.

**Conclusion** : une grand-messe quelque peu médiatique en forme de foire aux doléances, à l'image de la précédente réunion des 4 CA du 29 février 2016.

**Prochain** (et dernier) **CA transitoire** en novembre 2016. Premier (« vrai ») CA en janvier 2017 : il validera notamment le programme de travail 2017.

-----

PJ 1 : courrier adressé par la CGT équipement et environnement le 13 juillet 2016 à Mmes Royal et Pompili.

PJ 2 : projet de décret AFB reçu le 6 septembre 2016.